



COMPTE RENDU

Conseil Communautaire du 20 mai 2021 à 18h

en visioconférence, conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Titulaires présents à l'ouverture de la séance : D. DOMONT, D. JACOB, X. PALPIED, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, S. SCRIBE, JC. SACLEUX, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, JN CAZE, JP AVENEL, R. NIETO, C. NEVOU, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, R. COUSIN, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, F. MASSIAS, C. FOURNET, JC LOUVET, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, JM. ADDE, J. GENEAU DE LAMARLIERE

Suppléants représentants leurs titulaires : JL GRARDEL (suppléant de C. BALCONE), H. COMMUN (suppléante de L. MAILLE).

Titulaires ayant donné pouvoir : L. KUSNIERAK à JN CAZE, R. VENDELON à T. LINEATTE, R. BILLORE à L. POTIER, S. DECROIX à JC LOUVET, G. CARON à X. PALPIED

Titulaires absents ou excusés : J. NORMAND, C. DELAFORGE, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, R. VENDELON, M. FLEURY, R. BILLORE, D. POTEI, C. BALCONE, S. DECROIX, D. MESSIO, C. ROUVROY, L. MAILLE, G. CARON

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

ORDRE DU JOUR :

1. GENERAL
 - 1.1 Approbation du compte de gestion 2020
 - 1.2 Vote du compte administratif 2020
 - 1.3 Affectation des résultats 2020
 - 1.4 Cession du KANGOO immatriculé ER-399-QW (service bâtiments)
 - 1.5 Délégation du Conseil communautaire au Bureau- modification
 - 1.6 Attribution marché PLUi

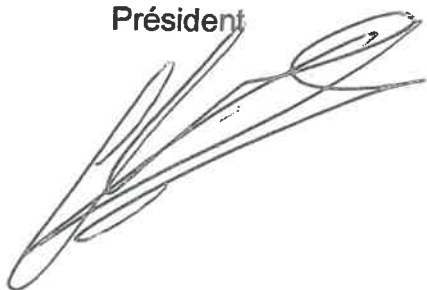
 2. ASSAINISSEMENT
 - 2.1 Approbation du compte de gestion SPAC 2020
 - 2.2 Approbation du compte de gestion SPANC 2020
 - 2.3 Vote du compte administratif SPAC 2020
 - 2.4 Vote du compte administratif SPANC 2020
 - 2.5 Affectation des résultats 2020 SPAC
 - 2.6 Affectation des résultats 2020 SPANC

 3. EVD
 - 3.1 Versement de subvention à la FDSEA dans le cadre de l'opération de collecte de pneus agricoles

 4. INFORMATIONS DIVERSES
-

Philippe CHEVAL,

Président



Thierry LINEATTE,

Secrétaire,



- Désignation à l'unanimité du secrétaire de séance : T.Linéatte
- Désignation à l'unanimité du doyen de séance pour le vote des CA : D.Domont
- Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil communautaire du 15 avril 2021
- Information des décisions prises par le Président par délégation
- Information des décisions prises par le Bureau communautaire par délégation

En préambule, P.Cheval informe le Conseil communautaire de la démission de M.Crappier, 1^{ère} vice-présidente, vice-présidente en charge de la culture et du PLUi. La collectivité est dans l'attente de la réponse de la sous-préfecture. P.Cheval reprendra les délégations de M.Crappier jusqu'aux élections qui devront se tenir en présentiel.

P. Cheval évoque l'avancement du projet de plateforme logistique qui fait actuellement l'objet d'une enquête publique :

- Le Conseil communautaire a décidé en 2020 de vendre un terrain de 20 ha pour y implanter un projet logistique de 100 000 m² dans le secteur sud du Pôle Haute Picardie sur la commune d'Ablaincourt-Pressoir.
- Le projet répond aux exigences du règlement du PLU de la commune d'Ablaincourt-Pressoir qui n'a pas été modifié.
- La compétence économique est du ressort de la Communauté de communes qui, en aménageant le Pôle d'activités a la volonté de créer de la richesse et des emplois pour permettre un développement harmonieux du territoire.

L'implantation de ce projet ne se fera pas à n'importe quel prix :

- Ainsi, Terre de Picardie ne souhaite pas que ce projet accueille un géant américain ou chinois.
- Sur le plan architectural, le projet a été confié à un cabinet d'architecture de renommée nationale, le souhait de la Communauté de communes étant de traiter au mieux l'impact visuel de ce bâtiment de très grande taille.
- La prise en considération de la question environnementale et du développement durable se traduira par l'intégration d'une centrale photovoltaïque sur le toit du bâtiment.

P.Cheval évoque le problème de circulation dans le périmètre proche du Pôle Haute Picardie :

Le maire d'Estrées-Deniécourt a alerté les services de l'Etat sur la circulation des poids lourds dans sa commune.

Le comptage des véhicules dans la commune a montré d'une part qu'il y avait une petite diminution de la circulation des poids lourds et d'autre part, que le flux de poids lourds ne provenait pas du Pôle Haute Picardie mais de la zone industrielle de Chaulnes et de la commune de Soyécourt.

Néanmoins, Terre de Picardie souhaite anticiper un éventuel problème de circulation dans la commune d'Estrées-Deniécourt.

Ainsi, au cours d'une réunion qui s'est tenue le 11 mai avec la SANEF, le Département et la Sous-Préfecture, il a été convenu que Terre de Picardie saisisse l'Etat pour :

- Procéder au rabattement de l'autoroute A1 sur l'échangeur A1/A29
- Procéder au rabattement des poids lourds en provenance de Chaulnes vers l'échangeur A1/A29 (sortie n°53)
- Modifier la signalétique de rabattement

P.Cheval évoque l'inquiétude de certains à propos du site Seveso bas.

Il rappelle que le projet est une plateforme logistique ayant vocation à regrouper des produits divers de grande consommation (ex : aérosols, liquides inflammables, alcools, carton...)

L'entreposage de ces produits en très grande quantité induit la mise en œuvre d'une protection supérieure, d'où un site Seveso bas, imposant des contraintes plus fortes permettant de sécuriser le site (murs coupe-feu, sprinklers...).

En aucun cas, il ne s'agit d'un site Seveso haut prévoyant le stockage de produits chimiques.

Enfin, P.Cheval informe que cette implantation permettra la création d'un nombre important d'emplois (entre 300 et 400)

1. GENERAL

1.1. Approbation du compte de gestion 2020

L'arrêt des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif et sur le compte de gestion.

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif (arrêts du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989 : Gérard Ecorcheville et autres ; du 28 juillet 1995 : Mme Medes).

Il sera donc proposé à l'Assemblée communautaire, considérant que les comptes de gestion de l'exercice 2020 pour le budget principal et ses budgets annexes établis par le Receveur Municipal, Mr Francis Bary sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative et de lui en donner quitus.

Pas d'interventions.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020.
--

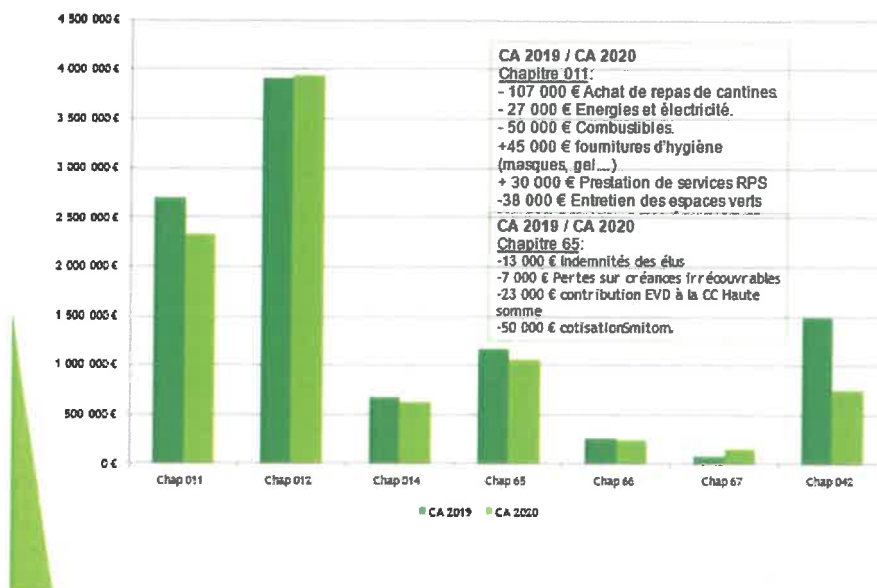
1.2. Vote du compte administratif 2020

L'année 2020 a été fortement marquée par la crise COVID et n'est donc pas une année de référence.

➤ Section de fonctionnement :

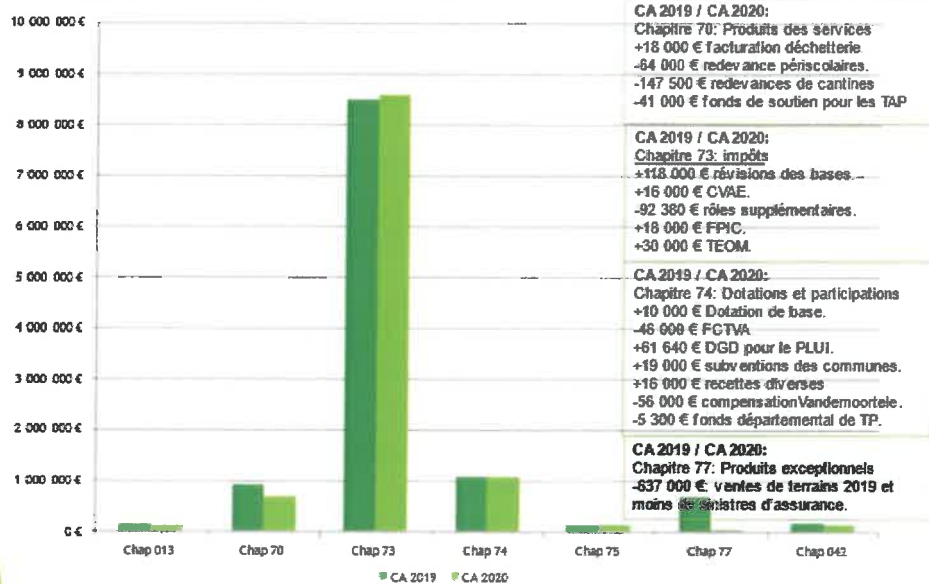
Dépenses	9 088 472,21 €
Recettes	10 822 741,89 €
Excédent	1 734 269,68 €

Dépenses de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 11 % (– 1 170 000 €). Cette baisse est essentiellement liée à la fermeture de certains services et bâtiments pendant une partie de l'année. Ceci se répercute sur différents postes de dépenses.

Recettes de fonctionnement



Evolution du résultat comptable (Section de fonctionnement)

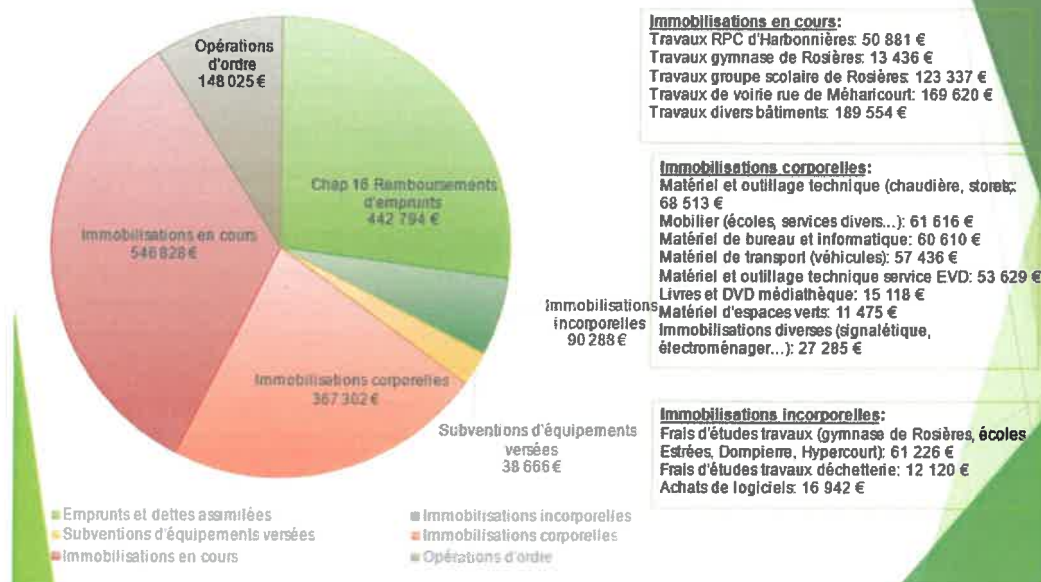


Pas d'interventions.

➤ **Section d'investissement :**

Dépenses	1 633 902,70 €
Recettes	2 272 334,32 €
Excédent	638 431,62 €

Investissement Dépenses réelles



Recettes d'Investissement

Excédent reporté 628 775 €

FCTVA.....	198 687 €
Amortissements.....	748 531 €
Subventions.....	676 634 €
Diverses recettes.....	19 609 €
Opérations d'ordre	99 €

Recettes 2020 2 272 334 €

Pas d'interventions.

Le Conseil communautaire, sous la présidence de D.Domont, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2020 du budget principal de Terre de Picardie.

1.3. Affectation des résultats 2020

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RES COMPTABLE CUMULE	RESTES A REALISER 2020 (Dépenses/recettes)	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-689 614,65 €		638 431,62 €	-51 183,03 €	1 533 490,00 € 605 050,00 €	-928 440,00 €	- 979 623,03 €
FONC	5 236 778,18 €	628 774,65 €	1 734 269,68 €	6 342 273,11 €			6 342 273,21 €

Proposition d'affectation des résultats :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	6 342 273,21 €
Affectation obligatoire: A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (1068)	979 623,03 €
Solde disponible affecté comme suit: Affectation complémentaire en réserves (1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	5 362 650,18 €
Total affecté au 1068:	979 623,03 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Pas d'interventions.

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats du budget principal de Terre de Picardie.

1.4. Cession du KANGOO immatriculé ER-399-QW (service bâtiments)

Le Kangoo immatriculé ER-399-QW du service bâtiment est hors service (le véhicule a 20 ans et le moteur est mort).

P.Cheval propose de procéder à une vente en interne pour les pièces pour un montant de 50 €.

Le personnel sera avisé par une note de service.

Si plusieurs agents sont intéressés, P.Cheval propose qu'un tirage au sort soit réalisé par les délégués du personnel.

Pas d'interventions.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité de céder le véhicule immatriculé ER-399-QW à un membre du personnel pour les pièces pour un montant de 50 €.

1.5. Délégation du Conseil communautaire au Bureau-modification

Afin d'apporter plus de fluidité au fonctionnement, P.Cheval propose de modifier les délégations au Bureau et d'ajouter :

« Autoriser l'octroi des subventions au profit de tiers en conformité avec les autorisations budgétaires, et dans le cadre d'un dispositif voté par le conseil communautaire. Le Bureau autorisera le président à signer les conventions de subventions correspondantes, et dans tout document afférent à ce dossier. »

En effet, dans le cadre de l'opération OPAH, la collectivité est amenée à accompagner financièrement les dossiers. Pour que l'octroi des aides ne tarde pas, il est proposé qu'à la suite du travail de la commission qui émettra un avis sur les dossiers, la décision de subventionner soit déléguée au Bureau qui se réunit tous les mois. Ce dispositif pourra également s'appliquer aux dossiers FISAC.

Pas d'interventions.

Le Conseil communautaire approuve la modification des délégations au Bureau.

1.6. Attribution marché PLUi

Suite à la présentation en Conseil communautaire du 15/04/2021 du marché PLUi, avant l'attribution du marché, une erreur administrative a été constatée dans le rapport d'analyse des offres au niveau de la prise en compte du volet conception et communication de la tranche ferme.

Le rapport d'analyse a donc été rectifié et présenté en CAO du 29/04/2021.

Pour rappel, il s'agit d'un marché passé selon la procédure d'appel d'offres restreint.

Marché à tranches :

- Tranche ferme : Elaboration du PLUi
- Tranche optionnelle : Volet communication : conception graphique et impression

2 phases : la CANDIDATURE et l'OFFRE.

Pour la première phase 15 plis ont été reçus.

La CAO du 18/12/2020 a retenu 5 candidatures qui ont été jugées les plus pertinentes au vu de l'analyse des candidatures :

- Groupement INGEO
- Groupement VERDI CONSEIL
- Groupement ESPACE VILLE
- Groupement AUDDICE
- Groupement CITADIA CONSEIL

Pour la deuxième phase, une invitation à concourir a été envoyée à ces 5 candidats le 18/12/2020 pour une remise des offres le 12/03/2021.

Conformément à l'article 7.2 du règlement de la consultation, une audition a eu lieu le 29/03/2021 avec l'ensemble des candidats sur la teneur de leur offre.

Dans leur proposition de prix, 2 des 5 candidats (Ingeo et Citadia Conseil) ont intégré le volet communication/ tranche ferme à l'élaboration du PLUi, les 3 autres candidats (Espace Ville, Auddicé, et Verdi) ayant dissocié l'élaboration du PLUi du volet communication.

Cette différence de présentation du prix a induit en erreur l'agent qui réalisait l'analyse.

Les prix à prendre en compte sont par conséquent pour :

- Espace Ville : 355 745 € et non 274 405 €
- Auddicé : 339 915 € et non 300 275 €
- Verdi : 266 180 € et non 208 155 €

Le prix ne représentant que 30% de la note, le classement des bureaux d'étude reste inchangé :

La CAO a pris en compte les nouveaux prix et place Espace ville en 1^{ère} position avec une note de 92.45 et un prix de 355 745 € ;

Pas d'interventions.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'attribution du marché du PLUi au bureau d'étude ESPACE VILLE pour un montant de 355 745 €.

2. ASSAINISSEMENT

2.1. Approbation du compte de gestion SPAC 2020

Pas d'interventions.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020.

2.2. Approbation du compte de gestion SPANC 2020

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020.

2.3. Vote du compte administratif SPAC 2020

L'année 2020 qui a été fortement impactée par la crise Covid était la 2^{ème} année après la prise de compétence assainissement.

Le service a repris le fonctionnement de toutes les stations hormis la station de Chaulnes qui est en DSP.

Concernant les recettes, la convergence tarifaire n'est pas encore atteinte.

➤ **Section de fonctionnement**

Dépenses	1 888 891, 02 €
Recettes	1 917 965, 03 €
Excédent	29 074, 01 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	libellé	BP + DM 2020	CA 2020
011	Charges à caractère général	547 600 €	465 926,54 €
012	Charges de personnel	222 500 €	222 282,89 €
65	Autres charges de gestion courante	10 500 €	9 075,68 €
66	Charges financières	150 600 €	144 420,71 €
67	Charges exceptionnelles	38 000 €	5 476,24 €
040	Amortissements	1 050 000 €	1 041 708,96 €
002	Résultat d'exploitation reporté	498 570 €	
	TOTAL	2 517 770 €	1 888 891,02 €

Chapitre 011 : Charges à caractère général

L'impact de la crise COVID sur le fonctionnement du service SPAC représente environ 100 000 € pour le traitement des boues, dans la mesure où il y avait obligation d'oxygéner les boues avant épandage.

Le coût de traitement des eaux claires de Lihons a également marqué l'année 2020. Peu de pose de boîtes de branchement en 2020.

Chapitre 012 : Charges de personnel

Les charges de personnel afférentes au SPANC sont intégrées au SPAC.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles.

Recettes de fonctionnement

Chapitre	libellé	BP + DM 2020	CA 2020
70	Ventes de produits, prestations de services...	1 941 770 €	1 280 173,95 €
74	Subventions d'exploitation	50 000 €	65 129,95 €
75	Autres produits de gestion courante	5 000 €	12 150,00 €
77	Produits exceptionnels	16 000 €	58 420,13 €
042	Amortissements de subventions	505 000 €	502 091,00€
	TOTAL	2 517 770 €	1 917 965,03 €
	Excédent		29 074,01 €

Chapitre 70 : Vente de produits et services

Article 7063 : Contribution des communes pour la gestion des eaux pluviales

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 12 150 € (plus de diagnostic ventes)

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 58 155 € (remboursement d'un véhicule volé+ règlement du contentieux avec la Nantaise)

➤ Section d'investissement

Dépenses	1 207 581,32 €
<u>Recettes</u>	<u>1 567 690,34 €</u>
Excédent	360 109,02 €

Investissement - dépenses

Chapitre	libellé	BP + DM 2020	CA 2020
20	Immobilisations incorporelles	195 000 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	276 200 €	118 532,89 €
23	Travaux en cours	529 800 €	146 910,60 €
16	Emprunts et dettes assimilées	446 500 €	440 046,83 €
042	Amortissement de subventions	505 000 €	502 091,00 €
	TOTAL	1 952 500 €	1 207 581,32 €

Investissement - recettes

Chapitre	libellé	BP + DM 2020	CA 2020
001	Résultat d'investissement reporté	122 600 €	
13	Subvention d'équipement (régularisations)	555 900 €	324 120,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	224 000 €	179 200,00 €
10	Dotations et fonds divers	0 €	22 661,38 €
040	Amortissements	1 050 000 €	1 041 708,96 €
	TOTAL	1 952 500 €	1 567 690,34 €
	Excédents		360 109,02 €

Pas d'interventions.

D.Domont, ayant dû quitter l'assemblée, le Conseil communautaire désigne à l'unanimité JC Louvet, président de séance pour le vote des CA du SPAC et du SPANC.

Le Conseil communautaire, sous la présidence de JC Louvet, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2020 du budget SPAC de Terre de Picardie.

2.4. Vote du compte administratif SPANC 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chap/art	LIBELLE	CA 2020	Chap/art	LIBELLE	CA 2020
Chap 011	Charges à caractère général	2 202,81	Chap 70	Ventes de produits fabriqués	0,00
6066	Carburants	547,11			
6155	Entretiens et réparations biens mobiliers	153,85	7062	Redevances d'assainissement non collectif	0,00
616	Primes d'assurances	322,64	7068	Subventions réhabilitation	0,00
625	Déplacements, missions...	77,47			
626	Frais postaux et frais de télécommunication	1 007,44			
627	Services bancaires	0,86			
628	Divers	93,44	Chap 74	Subventions d'exploitation	0,00
Chap 012	Charges de personnel	45 077,35	74	Subventions d'exploitation	0,00
621	Personnel extérieur au service	45 077,35	Chap 75	Autres produits de gestion courante	36 100,00
Chap 65	Autres charges de gestion courante	29,30	7588	Produits divers de gestion courante	36 100,00
6542	Créances éteintes	27,50			
6541	Créances admissions en non valeur	0,00			
658	Charges diverses	1,80			
Chap 67	Charges exceptionnelles	400,00			
	Autres charges exceptionnelles (subventions				
678	réhabilitation)	0,00			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	400,00			
Chap 042	Amortissements	2 413,00			
6811	Amortissements	2 413,00			
TOTAL DE SECTION DE FONCTIONNEMENT		50 122,46	TOTAL DE SECTION DE FONCTIONNEMENT		36 100,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chap/art	LIBELLE	CA 2020	Chap/art	LIBELLE	CA 2020
Chap 21	Immobilisations corporelles	0,00	Chap 042	Amortissements	2 413,00
218	Acquisition de matériel	0,00	2818	Amortissements	2 413,00
TOTAL DE SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	TOTAL DE SECTION D'INVESTISSEMENT		2 413,00

Pas d'interventions.

Le Conseil communautaire, sous la présidence de JC Louvet, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2020 du budget SPANC de Terre de Picardie.

2.5. Affectation des résultats 2020 SPAC

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RES COMPTABLE CUMULE	RESTES A REALISER 2020 (Dépenses/recettes)	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	122 619,79 €		360 109,02 €	482 728,81 €	6 500,00 € 116 480 €	109 980,00 €	592 708,81 €
FONC	-498 563,51 €		29 074,01 €	-469 489,50 €			-469 489,50 €

Proposition d'affectation des résultats:

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	-469 489,50 €
Affectation obligatoire: A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (1068)	
Solde disponible affecté comme suit: Affectation complémentaire en réserves (1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Total affecté au 1068:	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	469 489,50 €

Pas d'interventions.

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats du budget SPAC de Terre de Picardie.

2.6. Affectation des résultats 2020 SPANC

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RES COMPTABLE CUMULE	RESTES A REALISE R 2020 (Dépenses /recettes)	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	7 620,05 €		2 413,00 €	10 033,05 €		0,00 €	10 033,05 €
FONC	35 448,53 €		-14 022,46 €	21 426,07 €			21 426,07 €

Proposition d'affectation des résultats:

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	21 426,07 €
Affectation obligatoire: A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (1068)	
Solde disponible affecté comme suit: Affectation complémentaire en réserves (1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	21 426,07 €
Total affecté au 1068:	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Pas d'interventions.

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats du budget SPANC de Terre de Picardie.

3. EVD

3.1. Versement de subvention à la FDSEA dans le cadre de l'opération de collecte de pneus agricoles

Le Conseil communautaire s'est engagé le 26 novembre 2020 à participer financièrement à l'opération de collecte pour les pneus agricoles organisée par la FDSEA (Fédération Départementale Des Syndicats des Exploitants Agricoles).

La participation versée sous forme de subvention à cette association est d'un tarif de 30€/ la tonne collectée.

Le bilan de la campagne pour l'année 2021 s'élève à 17.52 tonnes de pneus collectés donc la subvention s'élève à 525.60 €.

Pas d'interventions.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 525,60 € à la FDSEA pour la collecte de pneus agricoles

4. INFORMATIONS DIVERSES

- La préfecture compte sur les EPCI pour distribuer le matériel des élections (matériel de protection). P. Cheval propose que B.Etévé soit le référent de la collectivité.